



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN**  
Département de l'Oise  
Arrondissement et Canton de Senlis

**Année 2025**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0119**

**RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER  
DU BOIS COUPE**

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L 2212-2 inclus L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande de la société AXIONE en date du 29 septembre 2025,

Considérant que les travaux de déploiement du réseau fibre dans le quartier du Bois Coupé peuvent présenter un danger et nécessitent de réglementer le stationnement,

**ARRETE**

**Article 1:** A compter du 6 octobre 2025 et jusqu'au 24 octobre 2025, l'entreprise AXIONE procédera à des travaux de déploiement de la fibre optique dans le quartier du Bois Coupé :

- Du 1 au 21 Allée du Bois Coupé
- Du 1 au 20 rue Aristide Briand
- Du 1 au 13 rue Vatel
- Du 1 au 15 rue Docteur Schweitzer
- Du 32 au 39 rue Aristide Briand.

**Article 2** Pour garantir la sécurité des piétons, des véhicules et du chantier, en agglomération :

- Le stationnement sera interdit sur les chambres télécom de 8h à 17h du lundi au vendredi.

**Article 3** L'entreprise AXIONE est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

**L'entreprise AXIONE sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.**

**Article 4** A la fin des travaux, l'entreprise AXIONE devra remettre en état les trottoirs et la chaussée comme initialement.

**Article 5** Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

**Article 6** La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise AXIONE

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 29 septembre 2025.

